Les LOGES en JOSAS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE LES LOGES-EN-JOSAS

DÉLIBÉRATION N° CM-2026-047
Séance du2 juillet 2026.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Attribution d'une subvention à la Fédération d'Entraînement Naturel (FEN), méthode Hébert pour l'organisation d'un parcours événementiel dans le cadre du forum des associations**

Nombre de conseillers

En exercice	: 19
Présents	: 14
Représentés	: 04
Absent excusé	: 01
Votants	: 18

Date de la convocation : 26 juin 2026.
Date d'affichage de la convocation : 26 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à vingt heures trente ;

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 juin 2026 dont le public a été informé par voie d'affichage le 26 juin 2026 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
MMES Caroline DOUCERAIN – Sylvie PERRAUD – Odile CONROY – Audrey BELLEC – Marjolaine DE LECLUSE – Juliette GREGOIRE – Nicole MARCHAIS – MM Olivier LUCAS – Christian-Pierre BELIN – Jérôme GAILLARD – Georges GÉRAULT – Xavier MAHE – Bruno SEHIER – Gérald TOWNSEND

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :
MME Arlette PEYTOUR **ayant donné pouvoir à** MME Nicole MARCHAIS
MME Kahina ANDRADE **ayant donné pouvoir à** M Xavier MAHE
M François DELMAIRE **ayant donné pouvoir à** MME Juliette GREGOIRE.
M Fabien ROUX **ayant donné pouvoir à** MME Odile CONROY.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :
MME Lyse-Marie CLISSON

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Mme Odime Conroy

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
La liste des délibérations a été affichée en mairie le 15 juillet 2026 et publiée sur le site internet de la mairie le 15 juillet i 2026.
Accusé de réception de la télétransmission par la préfecture des Yvelines ci-dessous

REÇU EN PREFECTURE
le 15/07/2026
Application agréée E-legalite.com
099_DE-078-217803436-20260702-2026047-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention signée le 29 juin 2026 entre la commune et la Fédération d'Entraînement Naturel (FEN) relative à l'organisation d'un parcours événementiel dans le cadre du forum des associations

Vu la demande de subvention présentée par la Fédération d'Entraînement Naturel (FEN),

Considérant l'intérêt de proposer, dans le cadre du Forum des associations, un parcours événementiel de découverte favorisant l'activité physique, la santé et la cohésion sociale,

Considérant que cette animation contribue à dynamiser l'événement, à valoriser les associations locales et à sensibiliser les habitants aux pratiques sportives de plein air,

Entendu l'exposé de Monsieur Xavier MAHE 4ème maire adjoint,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 800 € à la Fédération d'Entraînement Naturel (FEN) pour l'organisation d'un parcours événementiel lors du Forum des associations le samedi 5 septembre 2026.

DIT que la dépense est inscrite à l'exercice 2026 du budget communal.

DIT que la délibération sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune selon la règlementation en vigueur, qu'une ampliation sera adressée au préfet des Yvelines, et qu'elle sera notifiée à toute personne concernée ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ	: 19
POUR	: 18
CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 00

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Les Loges-en-Josas, le 15 juillet 2026

Le Secrétaire de séance,

Odile Conroy

MAIRIE des LOGES-EN-JOSAS (Yvelines)

Le Maire,

Caroline DOUCERAIN

REÇU EN PREFECTURE
le 15/07/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217803436-20260702-2026047-DE